

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CCAS DU JEUDI 6 AVRIL 2023 A 19 HEURES

Réuni en session ordinaire suite à convocation du 27 mars 2023.

Présents : André BARDONNET, Blandine CHRISTIAENS, Philippe DUCREUX, Bénédicte GAULT, Gilles GOUTAUDIER, Séverine PERRIN.

Absents excusés : Dominique de VALENCE, Céline MATRAT, Edwige VINCENT.

Secrétaire de séance : Philippe DUCREUX.

Monsieur le Maire constate que le quorum de 5 est atteint. Le CCAS peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du Compte Administratif CCAS 2022
2. Approbation du compte de gestion CCAS 2022
3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
4. Adoption du budget primitif 2023
5. Subventions 2023
6. Aide exceptionnelle à une famille
7. Questions diverses

1 – Approbation du Compte Administratif 2022

Objet : Approbation du compte administratif CCAS 2022

Le C.C.A.S. réuni sous la présidence de M. DUCREUX Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. GOUTAUDIER Gilles, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents

COMPTE ANNEXE POUR LE C.C.A.S.

Résultats reportés...		76,58		4 193,39		4 269,97
Opérations de l'exercice			952,05	1 100,00	952,05	1 100,00
TOTAUX		76,58	952,05	5 293,39	952,05	5 369,97

Résultats de clôture		76,58		4 341,34		4 417,92
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		76,58	952,05	5 293,39	952,05	5 369,97
RESULTATS DEFINITIFS		76,58		4 341,34		4 417,92

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – Approbation du Compte de Gestion 2022

Objet : Approbation du compte de gestion CCAS 2022 dressé par M. DELIQUAIRE Jean-François et M. ALEXANDRE receveurs

Le C.C.A.S. :

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Affectation du résultat 2022

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du C.C.A.S.

Les membres du C.C.A.S.,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 4 341,34 €
- un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
POUR MÉMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT INVEST AU 31/12/2022	EXCEDENT	76,58
	DEFICIT	
(A) EXCEDENT AU 31/12/2022		
Exécution du virement à la section d'investissement Affectation complémentaire en réserve (1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		4341,34
(B) DEFICIT au 31/12/2022		
Déficit à reporter		

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – Budget primitif 2023

Objet : : Budget primitif 2023

Monsieur le Président soumet aux membres du C.C.A.S. le projet du budget primitif 2023. Lecture en est faite. L'assemblée adopte les propositions et fixe ainsi qu'il suit les dépenses et les recettes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 5 541 €
Recettes : 5 541 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 76 €
Recettes : 76 €

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 - Subvention

Objet : Subvention 2023

Le Président du CCAS expose à l'assemblée qu'il convient de désigner les associations et groupements auxquels le CCAS souhaite accorder des subventions en 2023 et d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le CCAS fixe ainsi qu'il suit la liste de bénéficiaires et les montants des subventions accordées :

ADMR 400 €

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 – Aide exceptionnelle à une famille

Objet : Aide financière à la famille Ukrainienne Installée à Saint-Haon-Le-Vieux

Monsieur le Président rappelle au CCAS qu'une maman ukrainienne avec ses deux enfants est arrivée à ST HAON LE VIEUX en mars 2022 et a été accueillie dans la résidence secondaire d'un particulier. Elle a trouvé du travail dans une commune voisine et a pu s'acheter une voiture.

Aujourd'hui les services sociaux lui ont trouvé un appartement sur Roanne et son déménagement est prévu pour début mai 2023.

Monsieur le Président expose qu'une aide financière lui serait très utile pour équiper son nouveau logement et propose que le C.C.A.S lui verse la somme de 500 €.

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S à l'unanimité :

- Accepte de verser à [REDACTED] la somme de 500 €

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 – Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h55.

Le Maire,

Gilles GOUTAUDIER

Le secrétaire de séance,

Philippe DUCREUX